



Saint-Aubin de Médoc
le village nature

24 MARS 2018

La plaine des Sports
Route de la Serpentine
33160 Saint Aubin de Médoc



10ème MASTER INTERNATIONAL DE JUDO DES VIGNOBLES DU MEDOC

LABEL EXCELLENCE

LULU
dans la
PRAIRIE

Intermarché



RENAULT

ASSAM
Saint-Aubin-de-Médoc

Campaile
HOTEL RESTAURANT



REGLEMENT

10ème MASTER DES VIGNOBLES DU MEDOC

SAMEDI 24 MARS 2018

**LA PLAINE DES SPORTS, SAINT-AUBIN-DE-MEDOC
(33160 - France)**

I. CADRE, HORAIRES ET TYPE DE LA COMPETITION

CADRE DE LA COMPETITION

Le MASTER DES VIGNOBLES DU MEDOC aura lieu dans la plaine des sports, à Saint Aubin de Médoc (33160), Route de la Serpentine.

Le plateau sportif permettra la mise en place de 5 surfaces de compétition ainsi que d'une zone d'échauffement.



HORAIRES

- Début de la compétition : **09h00**

- Fin de la compétition : **18h30** (environ)

Les horaires peuvent varier en fonction du nombre de compétiteurs inscrits.

TYPE DE COMPETITION

Compétition internationale individuelle Open pour les Vétérans.

Label Excellence de la FFJDA depuis l'édition 2016.



II. ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est fixé à 15 €, pour tous les engagements réalisés avant le **17 Mars 2018**, le cachet de La Poste faisant foi. Entre le 17 Mars et le 24 Mars 201, le montant de l'engagement sera de 30 €. **Aucune inscription ne pourra être remboursée.**

L'inscription sur l'extranet fédéral est obligatoire.

Les frais d'inscriptions par carte de crédit sont intégralement pris en charge par l'organisateur sur le site internet de l'évènement. Le paiement pourra aussi se faire par virement bancaire ou par chèque envoyé par la poste (uniquement en Euros). L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception du paiement.

Virements bancaires :

Le virement bancaire est réservé aux compétiteurs internationaux et aux clubs. Il doit être effectué sur le compte du **Judo Club Saint Aubin de Médoc**, BPSO Saint Médard en Jalles :

—————Titulaire du compte—————
AS ASSAM
——Références bancaires internationales——
IBAN : FR76 1090 7000 8262 0213 9947 911
BIC : CCBPFRPPBDX

Chèques bancaires :

Seuls les compétiteurs français peuvent régler par chèque bancaire.

Chèque à libeller à l'ordre de : « **Judo Club Saint Aubin de Médoc** » et à adresser à

Judo club St Aubin de Médoc
Route de la Serpentine-foyer sportif
33160 Saint Aubin de Médoc

Le paiement en ligne par carte de crédit n'est pas obligatoire, mais plus rapide, moins coûteux, plus efficace. Dans le cas d'un paiement en ligne via le site de l'évènement, les frais de gestion sont supportés intégralement par l'organisateur.

Vous pouvez obtenir votre reçu immédiatement.

Site de l'évènement : <http://www.judomastersmedoc.com/>



III. REGLEMENT SPORTIF

Règlement général : le règlement sportif est, en substance, celui de la Fédération Internationale de Judo. Quelques spécificités ont été ajoutées, en fonction soit du règlement de la FFJDA, soit du règlement propre à l'organisateur.

1. Conditions de participation

Chaque fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo peut inscrire autant d'athlètes qu'elle le souhaite à travers ses clubs, dès l'instant où les conditions d'engagement sont respectées. Un athlète ne peut participer que dans une seule catégorie de poids et une seule catégorie d'âge. Des regroupements peuvent toutefois être décidés par l'organisateur, en fonction du nombre de participants.

Les combattants doivent avoir au moins deux années de licences et être au minimum titulaires de la Ceinture Verte, le jour de la compétition.

Chaque judoka concourt dans sa catégorie d'âge, **déterminée par son année de naissance**. Les combattants ayant la double nationalité ne pourront représenter qu'un seul pays.

2. Age & Durée des combats

Catégorie d'âge	Durée des combats (min.)	Femmes	Année de naissance (voir les exemples)	Hommes
30-34	3	F1	1988 - 1984	M1
35-39	3	F2	1983 - 1979	M2
40-44	3	F3	1978 - 1974	M3
45-49	3	F4	1973 - 1969	M4
50-54	3	F5	1968 - 1964	M5
55-59	3	F6	1963 - 1959	M6
60-64	2.5	F7	1958 - 1954	M7
65-69	2.5	F8	1953 - 1949	M8
70-74	2.5	F9	1948 - 1944	M9
75-79	2.5	F10	1943 - 1939	M10
80 ET +	2.5	F11	1938 et avant	M11

Exemples:

- Les combattants ne doivent plus avoir obligatoirement 30 ans le jour de la compétition : un(e) athlète né(e) le 31/12/1988 peut participer à l'édition du 24/03/2018 ; il (elle) sera M1 (ou F1)
- C'est l'année civile qui compte, non pas la date d'anniversaire : un(e) athlète né(e) le 31/12/1983 sera inscrit(e) dans la catégorie M2 (ou F2), même s'il a 34 ans le 24/03/2018.



3. Catégories de poids

Femmes

-48 kg ; -52 kg ; -57 kg ; -63 kg ; -70 kg ; -78 kg ; +78 kg

Hommes

-60 kg ; -66 kg ; -73 kg ; -81 kg ; -90 kg ; -100 kg ; +100 kg

Regroupements possibles : cf 5. Formule de compétition

4. Tenues

Les compétiteurs se présenteront en judogi blanc ou bleu règlementaires.

Les femmes devront porter un tee-shirt blanc sous leur veste et attacher leurs cheveux.

Le compétiteur appelé en premier portera le kimono blanc, son adversaire le kimono bleu. Si les 2 combattants sont en kimonos blancs le deuxième appelé mettra une ceinture rouge.

5. Formule de compétition

- de 4 à 5 combattants : poule
- 6 combattants : 2 poules de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- 7 combattants : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- plus de 7 combattants : tableau à double repêchage
- pour 1, 2 ou 3 athlètes : l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupements cohérents de catégories d'âge et/ou de poids, en privilégiant ceux par la catégorie d'âge la plus proche.

Les finales et places de 3 seront organisées à la fin de tous les tableaux d'un rendez-vous horaires. Cf chapitre suivant.

6. Ordre de passage des catégories

L'ordre de passage des catégories d'âge est susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions. **3 rendez-vous horaires seront donnés aux athlètes, suivant leur catégorie :**

09h30 : -60kg,+100kg, -48kg, -52kg -57kg

12h00 : -66kg,-73kg, -63kg, -70kg, -78kg et +78kg

14h30 : -81kg

16H00 : -90kg et-100kg

Les horaires peuvent varier suivant le nombre de compétiteurs et compétitrices inscrit(e)s. Veuillez-vous tenir informé sur le site officiel de la compétition : <http://www.judomastersmedoc.com/>

7. Règles en matière de « golden score »

Le Golden score sera utilisé en cas d'égalité. La durée maximale sera de 1 minute pour toutes les catégories d'âge.



8. Relation grade/championnat

La relation grade-championnat sera appliquée, conformément aux textes officiels fédéraux (cf « *Règlement des compétitions de loisir* »).

Pour les combattants de la Ligue Nouvelle Aquitaine, les points pourront être marqués sur place, en cas d'accord du représentant régional du Comité d'Organisation Régional des Grades (CORG).

Pour les combattants français des ligues hors Nouvelle Aquitaine, les responsables des Comités d'Organisation Régionaux des Grades (CORG) se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution, pour la validation des points.

Pour les étrangers, les responsables du Comité d'Organisation des Grades du pays concerné se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution pour valider les points, si leur fédération l'autorise.

9. Classement des Français (uniquement pour les Français)

Le Master des Vignobles du Médoc fait partie des tournois français de **1^{ère} Catégorie** pour l'année 2018; à ce titre, les résultats pourront être pris en compte lors de l'établissement d'un classement au niveau national, établi par les différents organisateurs français.

Grille de points prévisionnelle pour les Masters de 1^{ère} Catégorie

Pour toute information : <http://www.france-masters-judo.fr/>

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème(s)}	4 ^{ème(s)}	5 ^{ème(s)}	7 ^{ème(s)}
Points	100	70	50	40	30	10



IV. PESEES ET CONTROLES

La pesée et le contrôle auront lieu le vendredi 23 mars 2018 sur le site de la compétition de 17h00-20h00 Plaine des sports, route de la serpentine 33160 à Saint-Aubin-de-Medoc.

→ contact Jean Thébault 06.17.12.21.46.

Possibilité de pesée et contrôle le jour de la compétition :

de 08h15 à 9H00 : -60kg, -66kg, +100kg, -100kg et Féminines

de 9H00 à 11h00 : -73kg, -81kg, -90kg et -100kg

Aucune tolérance de poids.

Au regard de l'organisation de la compétition des +100kg dès 9H30, il est fortement conseillé aux participants -100kg de réaliser leur pesée et contrôle le vendredi 23 ou le jour de la compétition avant 9h00.

Documents à présenter au contrôle :

- **pour les Français**, les mêmes conditions exigées dans le cadre de la FFJDA (pièce d'identité : passeport ou carte d'identité, pas de permis de conduire), passeport avec 2 timbres de licences dont celui de la saison en cours et certificat médical de moins d'un an, autorisant la pratique du judo en compétition)
- **les étrangers** devront apporter tout justificatif permettant de démontrer qu'ils sont en règle avec leur Fédération affiliée obligatoirement à la Fédération Internationale de Judo, qu'ils ont au moins deux années de pratique, minimum Ceinture Verte et qu'ils sont aptes médicalement pour la compétition; à défaut de présentation d'un certificat médical, ils combattent sous leur entière responsabilité personnelle
- **aucun combattant ne sera admis à participer s'il ne peut pas prouver qu'il appartient à un club affilié à sa Fédération, elle-même affiliée à la Fédération Internationale (UEJ ou FIJ).**
- Assurance : chaque combattant est tenu de prendre lui-même une assurance responsabilité civile et dommages corporels, s'il ne l'a pas déjà souscrite dans le cadre de sa Fédération, soit par le biais de son club affilié, soit par le biais de la licence-assurance fédérale. Les organisateurs déclinent toute responsabilité.

Droits à l'image, assurance, certificat médical et règlement

L'accord se fait uniquement en ligne lors de l'inscription ; merci de cocher la case qui vaut signature ;
à défaut, l'athlète ne pourra pas participer.



V. ATTESTATION DE DROITS A L'IMAGE, ASSURANCE, CERTIFICAT MEDICAL ET REGLEMENT

DROITS A L'IMAGE :

Lors des manifestations organisées par la ligue Nouvelle Aquitaine de Judo ou par le club ASSAM Judo, l'image et la voix des participants sont susceptibles d'être captées par tout moyen vidéo dans le cadre des compétitions et des activités annexes. Le signataire du présent formulaire autorise la ligue Nouvelle Aquitaine de Judo et le club ASSAM Judo à procéder à des captations d'images et de voix et à utiliser et à diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée, les images et la voix ainsi captées, sur tout support de communication audiovisuel quel qu'il soit et notamment : site internet, diffusions vidéo, journaux sportifs télévisés, judo tv. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la ligue Nouvelle Aquitaine de Judo et du club ASSAM Judo à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

ASSURANCE ET CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les Français, le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la FFJDA, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre indication à la pratique du Judo y compris en compétition pour la saison 2017/2018. Pour les étrangers, le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la fédération nationale de son pays d'origine, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre indication à la pratique du judo y compris en compétition pour la saison 2017/2018.

REGLEMENT :

Le signataire atteste avoir pris connaissance du règlement de la compétition MASTERS DES VIGNOBLES DU MEDOC de Judo dans son intégralité, via le site internet :

<http://www.judomastersmedoc.com/>